

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 552

24 mars 2011

SOMMAIRE

Arminius Funds Management S.à r.l.	26484	Fay Properties S.A.	26486
B.C. Holdings S.à r.l.	26496	Fidia S.A.	26486
Black Grafton Invest 4 S.C.	26450	Foothill Financing S.à r.l.	26485
C3 S.A.	26474	Full Investment S.A.	26487
Caposition S.à r.l.	26486	GED S.A.	26488
CCP II Berlin S.à r.l.	26457	Gesfin S.A.	26492
CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l.	26457	Gestioni Investments S.A.	26493
CCP II Dusseldorf S.à.r.l.	26458	Goelette S.A.	26493
CCP II France S.à r.l.	26458	Great Growth Investments (Lux) S.à r.l.	26488
CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l.	26459	Hansa Overseas Holding S.A.	26494
CCP II Office 4 S.à r.l.	26459	Hellas Telecommunications I	26493
CCP II Office 5 S.à r.l.	26467	IMC Luxembourg S.à r.l.	26485
Danae International S.A.	26474	Indican Holding S.A.	26494
Depuration Management S.A.	26466	Internationale Baugruppe A.G.	26492
DEVAN SA société de gestion de patrimoine familial	26475	International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.	26487
DEV Securitization S.à r.l.	26459	K Capital Group S.à r.l. SPF	26460
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l. ...	26483	MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	26488
Duo-Tec S.à r.l.	26475	Pointex Luxembourg S.à r.l.	26456
Ecoculture	26475	Sailing HoldCo I S.à r.l.	26478
Eggborough HoldCo 1 S.à r.l.	26467	Seema II S.à r.l.	26466
Ekdhall SA	26460	Seema S.à r.l.	26474
Elite Holding S.A.	26458	Semiramis S.A.	26487
EPISO Berlin S.à.r.l.	26476	Semiramis S.A.	26475
EPISO Office 13 S.à.r.l.	26477	SLP III Cayman DS III S.à.r.l.	26489
Episo Rugby S.à.r.l.	26483	Tuscany Real Estate S.A.	26476
Episo Tapas S.à.r.l.	26484	Victor H.V. Invest S.A.	26456
Episo Wimbledon S.à.r.l.	26484	Virnat Holding S.A.	26477
Erep Luxembourg S.à r.l.	26485	Vontobel Fund	26478
EU Art S.A.	26476	Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008 SCA	26487
European Oil Fields Services S.A.	26485		
Even Germany Drei S.à r.l.	26457		
Even Germany Zwei S.à r.l.	26460		

Black Grafton Invest 4 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.415.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of December.

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Black Grafton S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 153.245,

And

PWREF I Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 132.917,

here represented by Flora Gibert, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of a société civile which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name, Purpose, Registered office, Duration

Art. 1. It is established a société civile constituted under the name of "Black Grafton Invest 4 S.C." (hereinafter the «Company») which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (including, but not limited to, in SPPICAV - société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may carry out any activities, excluding any commercial activities, and operations which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period. The dissolution may be decided by a resolution of the general meeting of partners.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one or several of the partners will not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may, in any case, require that seals be affixed on assets or documents of the Company.

B. Contributions, Capital, Transfer of units

Art. 5. The capital is set at ten thousand euro (EUR 10,000) represented by ten thousand (10,000) units with a par value of one euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any transfer of units, without prejudice of the additional conditions provided for by the present articles of incorporation, will be made by notarial deed or under private seal according to the provisions of article 1690 of the civil code.

Art. 7. The Company's units are freely transferable among partners.

Art. 8. A partner intending to transfer part or all of his/her/its units shall have to offer such units by priority to the other partners.

The transferring partner shall give notice of the proposed transfer in writing to the other partners.

The transfer notice shall specify:

- 1) the identity of the transferee;
- 2) the number of units intended to be transferred; and

3) the price at which the transferee wishes to purchase the units.

Any partner may within one month of the receipt of such notice inform the transferring partner that he/she/it exercises his/her/its rights to acquire on the whole or any part of the units that are proposed to him/her/it in proportion to the units that he/she/it holds, at the price specified in the notice.

Any partner who does not serve a purchase notice shall be deemed to have renounced to acquire any unit. The non-exercise by a partner of his/her/its pre-emptive rights proportionally increases the preemptive rights of the other partners. If the proposed units are not purchased by the partners, the units subject to the transfer notice may be transferred to the person and at the price that has been indicated in this notice.

C. Management

Art. 9. The Company will be managed by several managers who will be appointed by the general meeting of partners. The managers may be revoked freely at any time by a majority vote of the partners.

Art. 10. The managers meet in a board of managers which shall choose from among its members, a general manager. The board of managers may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon convening notice by the general manager, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The general manager shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as general manager pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The attendance of a meeting by these means is equivalent to an attendance in person of such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the general manager or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the general manager or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 12. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. The board of managers shall be vested with the most extensive powers for the management of the Company and to bind the Company in all circumstances. Any powers which are not reserved to the general meeting of the partners by the present articles of incorporation belong to the board of managers.

Art. 14. The general manager will be in charge of the daily management of the Company.

Art. 15. In relation to third parties, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

D. General Meetings

Art. 16. The general meeting of partners will meet, upon a convening notice sent by registered letter with at least two weeks notice, by the board of managers, as often as required in the interest of the Company. The convening notices shall set out the agenda of the meeting.

Art. 17. The general meeting of partners will meet each year within six months of the end of the financial year.

Art. 18. Each partner may participate in the collective decisions and may be represented by another partner or any third person at the general meetings.

Each partner is entitled to as many votes as he/she/it holds or represents units.

The Company will recognize only one holder per unit. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 19. Except in cases foreseen in the article 21 hereinafter, the general meeting of partners shall validly deliberate if at least two thirds of the capital is represented. If this condition is not fulfilled, the general meeting is convened again within a month and shall validly deliberate notwithstanding the number of units represented, but only on the agenda of the first meeting.

Resolutions are only validly taken in so far as they are adopted by the majority of the voting rights of the partners present or represented.

Art. 20. The ordinary general meeting of the partners shall approve the accounts, deliberate on the report of the board of managers, grant or refuse to grant discharge to the managers, grant or refuse to grant discharge to the public accountant or the auditor, deliberate on all items of the agenda which are not part of the competence of the extraordinary general meeting.

Art. 21. The extraordinary general meeting may make all amendments to the articles of incorporation, notwithstanding their nature or importance, and shall decide on the transfers of units according to article 8 of the articles of incorporation.

The extraordinary general meeting shall validly deliberate if the partners representing at least three quarters of the capital units are present or represented, the resolutions being taken only with a majority of two thirds of the voting rights of the present or represented partners.

In accordance with article 8, transfers of units have to be authorized by unanimous resolution of all the partners.

E. Financial year

Art. 22. The financial year shall commence on 1 January and end on 31 December of each year.

F. Liquidation, Wind-up

Art. 23. In the event of a dissolution, the general meeting shall decide on liquidation procedures of the Company shall nominate one or several liquidators and shall determine their powers.

The liquidators may, by virtue of a resolution of the extraordinary general meeting, contribute to another civil or commercial company all or part of the assets, rights and liabilities of the dissolved Company.

The general meeting, regularly constituted, retains during the liquidation, the same attributions as it had during the course of the Company. In particular, the Company has the capacity to approve the accounts of the liquidation and to grant discharge to the liquidator.

The net product of liquidation, after the payment of social liabilities, is distributed between the partners proportionally to the number of the units held by each one of them.

G. General disposition

Art. 24. Articles 1832 to 1872 of the civil code are applicable unless otherwise provided in these articles of incorporation or under private seal between the partners.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription and Payment

The ten thousand (10,000) units of the Company have been subscribed as follows:

	Units
1) Black Grafton S.à r.l.	9,999
2) PWREF I Holding S.à r.l.	1
Total:	10,000

All the units subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand euro (EUR 10,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

General meeting of partners

The above appearing parties, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Ms Valérie Scholtes, born on 23 December 1974 in Leuven, having professional address at 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;

Mr Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, having professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;

Mr Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, having professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Black Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.245,

Et

2) PWREF I Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand-Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.917,

ici représentées par Flora Gibert, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société civile qu'il déclare constitué et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile sous la dénomination de «Black Grafton Invest 4 S.C.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (y compris, mais non limité, dans des SPICAV-société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer toutes activités et/ou opérations estimées utiles pour l'accomplissement de son objet à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. La dissolution peut être décidée par une résolution de l'assemblée générale des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les créanciers les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société.

B. Apports, Capital social, Transmission des parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euro (EUR 10,000) représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présentes statuts, s'opère par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts doit les offrir en priorité aux autres associés.

L'associé cédant informera par écrit les autres associés de la cession proposée.

Cette lettre indiquera:

- 1) l'identité du cessionnaire;
- 2) le nombre de parts devant être cédées;
- 3) le prix auquel le cessionnaire achète les parts.

Chaque associé peut, dans le mois de la réception de la notification, informer l'associé cédant qu'il exerce ses droits d'achat sur tout ou partie des parts qui lui sont proposées proportionnellement aux parts qu'il détient, au prix spécifié dans la notification.

Les associés qui n'exercent pas leur droit seront réputés avoir renoncé à l'acquisition des parts. Le non exercice par un associé de son droit de préemption accroît proportionnellement celui des autres.

Si les parts proposées ne sont pas acquises par les associés, les parts objet de la cession seront transférées à la personne et au prix indiqué dans la notification.

C. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par plusieurs gérants qui seront nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants pourront être révoqués librement et à tout moment par un vote majoritaire des associés.

Art. 10. Les gérants sont réunis en conseil de gérance qui choisira parmi ses membres, un mandataire général. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du mandataire général ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le mandataire général présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le mandataire général ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le mandataire général ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 12. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le conseil de gérance a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Le mandataire général sera responsable de la gestion journalière de la Société.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

D. Assemblées

Art. 16. Les assemblées des associés sont convoquées par le conseil de gérance, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée avec un préavis de deux semaines au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations.

Art. 17. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 18. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 19. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 21 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents et représentés.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du conseil de gérance, accorde ou refuse la décharge aux gérants, accorde ou refuse la décharge à l'expert-comptable ou au réviseur, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 21. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance et se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents et représentés.

Les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

E. Année sociale

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

G. Disposition générale

Art. 24. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les dix mille (10.000) parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Black Grafton S.à r.l.	9.999
2) PWREF I Holding S.à r.l.	1
Total:	10.000

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Réunion en assemblée générale

Et aussitôt le comparant, représentant l'intégralité du capital de la Société et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Valérie Scholtes, née le 23 décembre 1974 à Leuven, ayant adresse professionnelle au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;

M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, ayant adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;

M. Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, ayant adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom et prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58984. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010. *

Référence de publication: 2011004906/341.

(110005383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Victor H.V. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.990.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 décembre 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 29 décembre 2010, a été clôturée et que VICTOR H.V. INVEST S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour: VICTOR H.V. INVEST S.A.

Société anonyme holding liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2011021355/19.

(110025039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Pointex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8315 Olm, 6, Op der Wiss.

R.C.S. Luxembourg B 83.506.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Mi-

nistère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Pointex Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Benoît Duvieusart

Le liquidateur

Référence de publication: 2011005497/17.

(110005396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

CCP II Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.106.025,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.620.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

2. Le siège social de l'associé Curzon Capital Partners II S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant de catégorie A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011020910/17.

(110025592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Even Germany Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.098.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 8 février 2011, que:

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Pascal Bruzzese de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Erik Vanderkerken de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011021011/20.

(110024851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CCP II Dusseldorf GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.964.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

2. Le siège social de l'associé Curzon Capital Partners II S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant catégorie A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011020911/17.

(110025593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Elite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.087.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 7 février 2011 que la décision suivante a été prise:

- Renommer KPMG Audit S.à r.l., une société ayant son siège social au 31, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103950 en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020974/15.

(110025452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CCP II Dusseldorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.838.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

2. Le siège social de l'associé Curzon Capital Partners II S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant catégorie A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011020912/17.

(110025594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CCP II France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.898.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

2. Le siège social de l'associé Curzon Capital Partners II S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant catégorie A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011020913/17.

(110025595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

DEV Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.695.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des gérants en date du 14 septembre 2010, que:
- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011020951/16.

(110025383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.130.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

2. Le siège social de l'associé CCP II Netherlands S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant de catégorie A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011020915/17.

(110025597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CCP II Office 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.665.750,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.954.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

2. Le siège social de l'associé Curzon Capital Partners II S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant catégorie A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011020916/17.

(110025598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Even Germany Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.181.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 8 février 2011, que:

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Pascal Bruzzese de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Erik Vanderkerken de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011021012/20.

(110024852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ekdhall SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 83.657.

—
Extrait du conseil d administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Olivia Kirsch comme suit: 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011020973/16.

(110025748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

K Capital Group S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.980.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mercator Trustees Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, acting in its capacity as Trustee of the C Capital Trust, with its registered office at Anson Court, La Route des Camps, St Martin, Guernsey,

here represented by Annick Braquet, employee, having her professional address at Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed in due form by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), and by the law of May 11th 2007 on the “société de gestion de patrimoine familial” (hereafter “the SPF Law”) as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, the detention, the management and the realization of financial assets within the widest meaning permitted under the SPF Law.

In that respect, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises, except transparent real estate property partnerships, in whatever form, as well as the administration, the management and the development of such participating interests, provided that the Company shall not involve itself in the management of these enterprises in the meaning of the SPF Law.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation and the development of any enterprises, except transparent real estate property partnerships, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, within the widest meaning permitted under the SPF Law.

In general, the Company may carry out any financial and personal transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with their purposes or which are liable to promote their development or extension.”

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “K CAPITAL GROUP S.à r.l. SPF”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company’s assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law and of the SPF Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December of 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Mercator Trustees Limited, acting its capacity as Trustee of the C Capital Trust, prenamed,	100	EUR 12,500.-
Total:	100	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,000.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr José CORREIA, born on October 4th 1971 at Palmeira (Portugal), professionally residing in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;

- Mr Ronald CHAMIELEC, born on November 22nd 1971 at Mont-Saint-Martin (France), professionally residing in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of any two (2) managers.

2. The address of the Company is fixed at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mercator Trustees Limited, une société constituée sous la loi de Guernsey, agissant en sa qualité de Trustee de C Capital Trust, avec siège social à Anson Court, La Route des Camps,, St Martin, Guernsey,

ici représentée par Annick Braquet, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), et de la loi du 11 mai 2007 sur la «société de gestion de patrimoine familial» (ci-après la «Loi SPF») ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens le plus large autorisé par la loi SPF.

A cette fin, la Société pourra réaliser toute transaction se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, sous quelque forme

que ce soit ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ces participations, sous réserve que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de ces entreprises au sens de la loi SPF.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création et au développement de toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets au sens le plus large autorisé par la Loi SPF.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière ou personnelle, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à leur objet ou qui favorisent leur développement ou leur continuation.»

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «K CAPITAL GROUP S.à r.l. SPF».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi ainsi qu'à la Loi SPF.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Mercator Trustees Limited, agissant en sa qualité de Trustee de C Capital Trust	100	EUR 12.500,-
Total:	100	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.-

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur José CORREIA, né le 04 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;
- Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg;

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60261. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005827/313.

(11005620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Depuration Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.329.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011020950/11.

(110025190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.000.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.977.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 février 2011, a décidé d'accepter:

- La démission de Andrew Frey en qualité de gérant B de la Société avec effet au 31 janvier 2011;

- La nomination avec effet au 31 janvier 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société de Michael Huber, né à New-York (USA) le 7 Décembre 1968, et ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, N-Y 10152 New York.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 31 janvier, 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Gérant A
- Alain STEICHEN, Gérant A
- Michael HUBER, Gérant B
- Peter EZERSKY, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicole Götz
Gérant A

Référence de publication: 2011021567/22.

(110025312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CCP II Office 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.206.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

2. Le siège social de l'associé Curzon Capital Partners II S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant catégorie A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011020917/17.

(110025599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.963,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.051.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed drawn up by the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 896 of 29 April 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152051 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time following a deed drawn up by the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 31 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 772 of 14 April 2010.

The meeting was declared open at 6.45 p.m. with Maître Delphine JAUGEY, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mr Rodolphe CARRIERE, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Carolin WEIRAUCH, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty nine thousand nine hundred sixty three Euros (EUR 29,963) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to one hundred twenty nine thousand nine hundred sixty three Euros (EUR 129,963).

2. To issue two hundred ninety nine thousand six hundred thirty (299,630) new shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to the shareholders of the Company.

3. To accept the subscriptions and payments in full of these new shares, with payment of a share premium in the total amount of one hundred four million eight hundred forty thousand five hundred two Euros forty Euro cents (EUR 104,840,502.40), by the shareholders of the Company by way of contributions in kind.

4. As a result of the above, to amend article 5 paragraph 1 of the Articles.

5. Miscellaneous.

(ii). That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii). That the proxy forms of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv). That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v). That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi). That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, passed the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty nine thousand nine hundred sixty three Euros (EUR 29,963) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to one hundred twenty nine thousand nine hundred sixty three Euros (EUR 129,963).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue two hundred ninety-nine thousand six hundred thirty (299,630) new shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to the shareholders of the Company.

Third resolution

Subscriptions - Payments

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated in Luxembourg, whose registered office is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105398, represented by Maître Delphine JAUGEY, pre-named, declared to subscribe for one hundred twenty-eight thousand two hundred forty-nine (128,249) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of forty four million eight hundred seventy-four thousand two hundred twentytwo Euros and twenty-one Euro cents (EUR 44,874,222.21), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 1") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of thirty eight million ninety-three thousand three hundred ninety-two British Pounds and fifty three pence (GBP 38,093,392.53) being equivalent to forty-four million eight hundred eighty-seven thousand forty-seven Euros and eleven Euro Cents (EUR 44,887,047.11) by applying the European Central Bank's exchange rate EUR 1= GBP 0.84865 as at 14 December 2010 (the "Exchange Rate").

Field Point I-A S.à r.l., a private limited liability company incorporated in Luxembourg whose registered office is at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121088, represented by Maître Delphine JAUGEY, pre-named, declared to subscribe for twelve thousand six hundred fourteen (12,614) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of four million four hundred thirteen thousand five hundred twelve Euros and eighty Euro cents (EUR 4,413,512.80), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 2") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of three million seven hundred forty-six thousand five hundred ninety-eight British Pounds and twelve pence (GBP 3,746,598.12) being equivalent to four million four hundred fourteen thousand seven hundred seventy-four Euros and twenty Euro cents (EUR 4,414,774.20) by applying the Exchange Rate.

Field Point IV S.à r.l., a private limited liability company incorporated in Luxembourg whose registered office is at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register under number B 119324, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for eighty-four thousand nine hundred seventy-three (84,973) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of twenty-nine million seven hundred thirty-two thousand two hundred twenty-four Euros and forty-one Euro cents (EUR 29,732,224.41), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 3") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of twenty-five million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-three British Pounds and forty-eight pence (GBP 25,239,463.48) being equivalent to twenty-nine million seven hundred forty thousand seven hundred twenty-one Euros and seventy-one Euro cents (EUR 29,740,721.71) by applying the Exchange Rate.

JCAM Global Fund (Master) LP, a limited partnership incorporated in Bahamas whose registered office is at 1 Montague Place, Nassau, Bahamas, registered with the Registrar's General Department, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for eleven thousand one hundred sixty-six (11,166) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of three million nine hundred seven thousand one hundred forty-two Euros and fifteen Euro cents (EUR 3,907,142.15), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 4") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of three million three hundred sixteen thousand seven hundred fortythree British Pounds and seventy-nine pence (GBP 3,316,743.79) being equivalent to three million nine hundred eight thousand two hundred fiftyeight Euros and seventy-five Euro cents (EUR 3,908,258.75) by applying the Exchange Rate.

Durham Acquisition Co., LLC, a limited liability company incorporated in Delaware whose registered office is at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 286909, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for eleven thousand six hundred fifty-one (11,651) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of four million seventy-six thousand six hundred fifty-nine Euros and fifteen Euro cents (EUR 4,076,659.15), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 5") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of three million four hundred sixty thousand six hundred forty-five British Pounds and fifty-five pence (GBP 3,460,645.55) being equivalent to four million seventy-seven thousand eight hundred twenty-four Euros and twentyfive Euro cents (EUR 4,077,824.25) by applying the Exchange Rate.

National Power Australia Finance Limited, a limited company incorporated in England whose registered office is at Senator House, 85 Queen Victoria Street, London EC4V 4DP, United Kingdom, registered with the Companies House under number 02615555, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for twenty-nine thousand seventy-nine (29,079) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of ten million one hundred seventy-four thousand eight hundred sixty-two Euros and thirty-eight Euro cents (EUR 10,174,862.38), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 6") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of eight million six hundred thirty-seven thousand three hundred sixty-four British Pounds and seventy-five pence (GBP 8,637,364.75) being equivalent to ten million one hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy Euros and twenty-eight Euro cents (EUR 10,177,770.28) by applying the Exchange Rate.

Owl Creek Asset Management, L.P., a limited partnership incorporated in Delaware whose registered office is at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 3401455, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for six thousand seven hundred twenty-two (6,722) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of two million three hundred fifty-one thousand nine hundred twenty-eight Euros and fourteen Euro cents (EUR 2,351,928.14), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 7") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of one million nine hundred ninety-six thousand five hundred thirtyfour British Pounds twenty-seven pence (GBP 1,996,534.27) being equivalent to two million three hundred fifty-two thousand six hundred Euros and thirty-four Euro cents (EUR 2,352,600.34) by applying the Exchange Rate.

PMA European Credit Opportunities Master Fund, a company incorporated in the Cayman Islands whose registered office is at 113 South Church Street, Uglad House, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman's Registry of Companies under number 140246, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for two thousand one hundred sixty-one (2,161) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of seven hundred fifty-six thousand two hundred sixty-six Euros and eighty-three Euro cents (EUR 756,266.83), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 8") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of six hundred forty-one thousand nine hundred eighty-nine British Pounds and twenty-four pence (GBP 641,989.24) being equivalent to seven hundred fifty-six thousand four hundred eighty-two Euros and ninety-three cents (EUR 756,482.93) by applying the Exchange Rate.

Resolution Master Fund L.P., a limited partnership incorporated in the Cayman Islands whose principal office is at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for one thousand one hundred twenty-six (1,126) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of three hundred ninety-three

thousand eight hundred fifty-four Euros and eighteen Euro cents (EUR 393,854.18), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 9") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of three hundred thirty-four thousand three hundred thirty-nine British Pounds and ninety-pence (GBP 334,339.90) being equivalent to three hundred ninety-three thousand nine hundred sixty-six Euros and seventy-eight Euro cents (EUR 393,966.78) by applying the Exchange Rate.

BDF Limited, a company incorporated in Bermuda whose registered office is at Hemisphere House, 9 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Companies Register under number 34199, represented by Maître Delphine JAUGEY, prenamed, declared to subscribe for eleven thousand eight hundred eighty-nine (11,889) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in the total amount of four million one hundred fifty-nine thousand eight hundred thirty Euros and sixteen Euro cents (EUR 4,159,830.16), and to fully pay these new shares up by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind 10") consisting of a receivable held by it against the Company in a total amount of three million five hundred thirty-one thousand two hundred forty-eight British Pounds and eighty-three pence (GBP 3,531,248.83) being equivalent to four million one hundred sixty-one thousand nineteen Euros and six Euro cents (EUR 4,161,019.06) by applying the Exchange Rate.

The Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2, the Contribution in Kind 3, the Contribution in Kind 4, the Contribution in Kind 5, the Contribution in Kind 6, the Contribution in Kind 7, the Contribution in Kind 8, the Contribution in Kind 9 and the Contribution in Kind 10 shall together be referred to as the "Contributions".

Evidence of the existence of the Contributions has been given to the undersigned notary.

The above subscribers declare that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediment to the free transferability of the Contributions to the Company without restriction or limitation.

The extraordinary general meeting of shareholders state that a report has been drawn up by the management of the Company wherein the Contributions are described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the aggregate value of the Contributions amounts to GBP 88,998,320.46 being equivalent to EUR 104,870,465.40 by applying the Exchange Rate and is thus at least equal to the aggregate nominal value of the new shares to be issued by the Company plus the share premium to be paid on them."

The Report, which, after having been signed "ne varietur" by the shareholders as above represented and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Thereupon the extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the newly issued shares to the shareholders as fully paid up shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-nine thousand nine hundred sixty-three Euros (EUR 129,963) divided into one million two hundred ninety-nine six hundred thirty (1,299,630) shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand Euros (EUR 6,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 7.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de décembre,

par-devant nous Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 896 du 29 avril 2010, et immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152051 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 772 du 14 avril 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Maître Delphine JAUGEY; avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Rodolphe CARRIERE, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Carolin WEIRAUCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i). Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 29.963) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) à cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 129.963).

2. Émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente (299,630) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, aux associés de la Société.

3. Acceptation des souscriptions et paiements de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre millions huit cent quarante mille cinq cent deux Euros et quarante centimes d'Euro (EUR 104.840.502,40) par les associés de la Société par des apports en nature.

4. En conséquence de ce qui précède, modification du premier alinéa de l'article 5 alinéa 1 des Statuts.

5. Divers.

(ii). Que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii). Que resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné.

(iv). Que l'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, et que tous les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, et renoncent à leur droit d'être formellement convoqué.

(v). Que la présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

(vi). Que l'assemblée générale extraordinaire, a alors pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 29.963) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000) à cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois Euros (EUR 129.963).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'émettre deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente (299,630) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, aux associés de la Société.

Troisième résolution

Souscription – Paiement

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105398, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à cent vingt-huit mille deux cent quarante-neuf (128.249) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre millions huit cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-deux Euros et vingt-et-un centimes d'Euro (EUR 44.874.222,21) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 1») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de trente-huit millions quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-douze Livres Sterlings et cinquante-trois pence (GBP 38.093.392,53) équivalant à quarante-quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille quarante-sept Euros et onze centimes d'Euro (EUR 44.887.047,11) par application du taux d'échange de la Banque Centrale Européenne EUR 1 = GBP 0,84865 au 14 décembre 2010 (le «Taux d'Échange»).

Field Point I-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, dont le siège social est au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121088, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à douze mille six cent quatorze (12.614) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions quatre cent treize mille cinq cent douze Euros et quatre-vingts centimes d'Euro (EUR 4.413.512,80) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 2») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de trois millions sept cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterlings et douze pence (GBP 3.746.598,12) équivalant à quatre millions quatre cent quatorze mille sept cent soixante-quatorze Euros et vingt centimes d'Euro (EUR 4.414.774,20) par application du Taux d'Échange.

Field Point IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, dont le siège social est au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119324, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à quatre-vingt quatre mille neuf cent soixante-treize (84.973) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf millions sept cent trente-deux mille deux cent vingt-quatre Euros et quarante-et-un centimes d'Euro (EUR 29.732.224,41) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 3») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de vingt-cinq millions deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-trois Livres Sterlings et quarante-huit pence (GBP 25,239,463.48) équivalant à vingt-neuf millions sept cent quarante mille sept cent vingt-et-un Euros et soixante-et-onze centimes d'Euro (EUR 29.740.721,71) par application du Taux d'Échange.

JCAM Global Fund (Master) LP, un limited partnership constitué au Bahamas, dont le siège social est au 1, Montague Place, Nassau, Bahamas, immatriculé au Registrar's General Department, représenté par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à onze mille cent soixante-six (11.166) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions neuf cent sept mille cent quarante-deux Euros et quinze centimes d'Euro (EUR 3.907.142,15) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 4») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de trois millions trois cent seize mille sept cent quarante-trois Livres Sterlings et soixante-dix-neuf pence (GBP 3.316.743,79) équivalant à trois millions neuf cent huit mille deux cent cinquante-huit Euros et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 3.908.258,75) par application du Taux d'Échange.

Durham Acquisition Co., LLC, une limited liability company constituée au Delaware, dont le siège social est au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, États-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Division of Corporations sous le numéro 286909, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à onze mille six cent cinquante-et-une (11.651) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions soixante-seize mille six cent cinquante-neuf Euros et quinze centimes d'Euro (EUR 4.076.659,15) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 5») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de trois millions quatre cent soixante mille six cent quarante-cinq Livres Sterlings et cinquante-cinq pence (GBP 3.460.645,55) équivalant à quatre millions soixante-dix-sept mille huit cent vingt-quatre Euros et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 4.077.824,25) par application du Taux d'Échange.

National Power Australia Finance Limited, une limited company constituée en Angleterre, dont le siège social est au Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 02615555, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à vingt-neuf mille soixante-dix-neuf (29.079) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix millions cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-deux Euros et trente-huit centimes d'Euro (EUR 10.174.862,38) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 6») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de huit millions six cent trente-sept mille trois cent soixante-quatre Livres Sterlings et soixante-quinze pence (GBP 8.637.364,75) équivalant à dix millions cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix Euros et vingt-huit centimes d'Euro (EUR 10.177.770,28) par application du Taux d'Échange.

Owl Creek Asset Management, L.P., un limited partnership constitué au Delaware, dont le siège social est au 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, États-Unis d'Amérique, immatriculé au Delaware Division of Corporations sous le numéro 3401455, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à six mille sept cent vingt-deux (6.722) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent cinquante-et-un mille neuf cent vingt-huit Euros et quatorze centimes d'Euro (EUR 2.351.928,14) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 7») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-quatre Livres Sterlings et vingt-sept pence (GBP 1.996.534,27) équivalant à deux millions trois cent cinquante-deux mille six cents Euros et trente-quatre centimes d'Euro (EUR 2.352.600,34) par application du Taux d'Échange.

PMA European Credit Opportunities Master Fund, une société constituée aux Îles Caïmans, dont le siège social est au 113 South Church Street, Uglad House, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée

au Cayman's Registry of Companies sous le numéro 140246, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à deux mille cent soixante-et-une (2.161) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent cinquante-six mille deux cent soixante-six Euros et quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 756.266,83) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 8») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de six cent quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-neuf Livres Sterlings et vingt-quatre pence (GBP 641.989,24) équivalant à sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros et quatre-vingt-treize centimes d'Euro (EUR 756.482,93) par application du Taux d'Échange.

Resolution Master Fund L.P., un limited partnership constitué aux Îles Caïmans, dont le siège social est à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Îles Caïmans, représenté par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à mille cent vingt-six (1.126) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante-quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 393.854,18) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 9») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de trois cent trente-quatre mille trois cent trente-neuf Livres Sterlings et quatre-vingt-dix pence (GBP 334.339,90) équivalant à trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-six Euros et soixante-dix-huit centimes d'Euro (EUR 393.966,78) par application du Taux d'Échange.

BDF Limited, une société constituée aux Bermudes, dont le siège social est à Hemisphere House, 9 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée au Bermuda Companies Register sous le numéro 34199, représentée par Maître Delphine JAUGEY, prénommée, a déclaré souscrire à onze mille huit cent quatre-vingt-neuf (11.889) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cent cinquante-neuf mille huit cent trente Euros et seize centimes d'Euro (EUR 4.159.830,16) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport en Nature 10») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de trois millions cinq cent trente-et-un mille deux cent quarante-huit Livres Sterlings et quatre-vingt-trois pence (GBP 3.531.248,83) équivalant à quatre millions cent soixante-et-un mille dix-neuf Euros et six centimes d'Euro (EUR 4.161.019,06) par application du Taux d'Échange.

L'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2, l'Apport en Nature 3, l'Apport en Nature 4, l'Apport en Nature 5, l'Apport en Nature 6, l'Apport en Nature 7, l'Apport en Nature 8, l'Apport en Nature 9 et l'Apport en Nature 10 sont dénommés ensemble les «Apports».

La preuve de l'existence des Apports a été fournie au notaire soussigné.

Les souscripteurs ci-dessus déclarent que les Apports sont libres de tout gage ou privilège ou charge et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert des Apports à la Société sans restriction ou limitation.

L'assemblée générale extraordinaire des associés déclare qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, la valeur totale des Apports s'élève à GBP 88.998.320,46 équivalant à EUR 104.870.465,40 par application du Taux d'Échange et est ainsi au moins égale à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société plus la prime d'émission devant être payée avec.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a ensuite décidé d'émettre les nouvelles parts sociales comme parts sociales intégralement libérées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5 alinéa 1 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois euros (EUR 129.963,-) divisé en un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente (1.299.630) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6,000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.15 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Jaugey, R. Carrière, C. Weirauch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2010. Relation: RED/2010/1979. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004986/377.

(110005355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

C3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 82.763.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2011, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) la démission de Monsieur René MULLER de sa fonction d'Administrateur est acceptée.
- 2) Est coopté Administrateur en remplacement pour terminer son mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011, Monsieur Chrescht KLEIN, architecte, né le 01.12.1942 à Luxembourg, demeurant 148, boulevard de la Pétrusse, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011020934/14.

(110025258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Danae International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.768.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011020946/18.

(110025393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 233.300.080,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 février 2011, a décidé d'accepter:

- La démission de Andrew Frey en qualité de gérant B de la Société avec effet au 31 janvier 2011;
- La nomination avec effet au 31 janvier 2011 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société de Michael Huber, né à New York (USA) le 7 Décembre 1968, et ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, N-Y 10152 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 31 janvier, 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Gérant A
- Alain STEICHEN, Gérant A

- Michael HUBER, Gérant B
- Peter EZERSKY, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicole Götz
Gérant A

Référence de publication: 2011021568/22.

(110025309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Semiramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 2, rue de la Montée.
R.C.S. Luxembourg B 52.164.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021948/9.

(110026092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

DEVAN SA société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.948.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020952/11.

(110025409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Duo-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 121.713.

Il résulte d'une décision du propriétaire de l'immeuble que le contrat de domiciliation et partant aussi le siège social de la société Duo-Tec S.à r.l. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011020967/11.

(110025357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ecoculture, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 147.015.

AUSZUG

Gemäss Beschluss 26.02.2010 vom wird der Sitz der Gesellschaft ab dem 01.03.2010

von 5, Bachergaass – L-5444 SCHENGEN

nach 16, Val Ste Croix – L-1370 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Auszug gleichlautend
Für die Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011020983/15.

(110025410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

EU Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.895.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 décembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Ulf FERRIUS, Torben MADSEN et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 31st, 2010 it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Ulf FERRIUS, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND SA as statutory auditor of the company until the next annual general meeting

Référence de publication: 2011021008/17.

(110025154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

EPISO Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.214.

1. Le siège social de l'associé EPISO Luxembourg Holding S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. L'adresse du gérant A, Yves Barthels, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

3. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011020997/16.

(110025398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Tuscany Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022571/38.

(110027095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

EPISO Office 13 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.212.

1. Le siège social de l'associé EPISO Luxembourg Holding S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. L'adresse du gérant A, Yves Barthels, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

3. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011020998/16.

(110025399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Virnat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.941.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022578/38.

(110027403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 08 février 2011 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Dominic GAILLARD

Gotthardstr. 43, CH-8022 Zurich,

M. Philippe HOSS

2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg,

M. Anders MALCOLM

1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

M. Christoph LEDERGERBER

Dianastr. 9, CH-8022 Zürich et

Ms. Annemarie ARENS

14, Porte de France, L-4360 Esch-0sur-Alzette

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

II. de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Vontobel Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011023304/29.

(110027278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Sailing HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.645.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before Maître Camille MINES, notary residing in Capellen.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company established in the Grand-Duchy of Luxembourg under the denomination of Sailing HoldCo I S.à r.l., having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157.645, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Maître Christian JUNGERS, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique BARATON, employee, residing professionally in L-8331 Capellen, 3, route d'Olm.

The Chairman then states that:

- It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, representing the total capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Creation of 2 (two) Classes of shares (Class A and Class B) and allotment of (i) the 10 (ten) shares held by Corestate Sailing HoldCo S.à r.l. to the Class A and (ii) the 90 (ninety) shares held by CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l. to the Class B.
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.
3. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.
4. Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company.
5. Amendment of the second paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company.
6. Amendment of the first paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company.
7. Amendment of the fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company.
8. Amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company.
9. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company.
10. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.
11. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to create 2 (two) Classes of shares (Class A and Class B) and to allot (i) the 10 (ten) shares held by Corestate Sailing HoldCo S.à r.l. to the Class A and (ii) the 90 (ninety) shares held by CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l. to the Class B.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 10 (ten) Class A shares and 90 (ninety) Class B shares, each share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) and with such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid up."

Third resolution

Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Sailing HoldCo I S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the articles of incorporation (the Articles) and the Co-Investment and Shareholder Agreement dated 28 December 2010 and entered into between Composition Capital Europe Fund II C.V., Corestate Capital AG, Corestate Sailing HoldCo S.à r.l., CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l., Sailing HoldCo II GmbH & Co. KG and the Company (the CIA)."

Fourth resolution

Article 7 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 7. Profit sharing.** Save as otherwise provided for in these Articles or the CIA, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fifth resolution

Paragraph 2 of article 9 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos shall be done in compliance with the provision of the CIA.”

Sixth resolution

The first paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by an unanimous decision of the general meeting of the shareholders.”

Seventh resolution

Paragraph 4 of article 12 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“All powers not expressly reserved by law or the Articles or the CIA (and in particular article 6.3. of the CIA) to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.”

Eighth resolution

Article 15 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Except in cases where the CIA provides for an unanimous decision of the shareholders (in particular pursuant to article 6.3. of the CIA), collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act and the CIA.”

Ninth resolution

Article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. Subject to the terms of this article 18, the general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends. The allocation of any amount to be distributed to the shareholder (s) pursuant to this article 18 shall be done in compliance with the CIA, and in particular with articles 3 and 9 of the CIA.”

Tenth resolution

Article 19 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. The liquidation boni, if any, shall be paid to the shareholders in accordance with the CIA.”

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am dreißigsten Dezember.

Vor Maître Camille MINES, Notar mit Amtswohnsitz in Capellen.

Hat sich die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) Sailing HoldCo I S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.645, gegründet zufolge Urkunde des unterzeichneten Notars, vom 20. Dezember 2010, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations eingetragen, eingefunden.

Den Vorsitz der Versammlung übernimmt Maître Christian JUNGERS, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär, und die Versammlung bestellt zum Stimmzähler, Frau Véronique BARATON, Privatgestellte, geschäftsansässig in L-8331 Capellen, 3, route d'Olm.

Der Vorsitzende gibt sodann folgende Erklärungen ab:

- Es geht aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, hervor, dass die 100 (einhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 125.- (einhundertfünfzig Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) darstellen, bei dieser Versammlung vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei sämtliche Gesellschafter sich damit einverstanden erklärt haben, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Versammlung teilzunehmen.

Die Anwesenheitsliste, welche vom Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenden Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, wird dieser Urkunde beigelegt, zusammen mit den Vollmachten, und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

- Die Tagesordnung für die Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Schaffung von 2 (zwei) Kategorien von Anteilen (Kategorie A und Kategorie B) und Zuteilung (i) der 10 (zehn) seitens Corestate Sailing HoldCo S.à r.l. gehaltenen Anteile zur Kategorie A und (ii) der 90 (neunzig) seitens CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l. gehaltenen Anteile zur Kategorie B.

2. Folgliche Änderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft.

3. Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.

4. Änderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft.

5. Änderung von Artikel 9, zweiter Absatz, der Satzung der Gesellschaft.

6. Änderung von Artikel 12, erster Absatz, der Satzung der Gesellschaft.

7. Änderung von Artikel 12, vierter Absatz, der Satzung der Gesellschaft.

8. Änderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft.

9. Änderung von Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft.

10. Änderung von Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft.

11. Verschiedenes.

Nach Gutheißung der Erklärungen des Vorsitzenden, und nach Überprüfung der regulären Zusammensetzung der Versammlung, hat die Generalversammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, 2 (zwei) Kategorien von Anteilen (Kategorie A und Kategorie B) zu schaffen, und (i) die 10 (zehn) seitens Corestate Sailing HoldCo S.à r.l. gehaltenen Anteile der Kategorie A zuzuteilen und (ii) die 90 (neunzig) seitens CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l. gehaltenen Anteile der Kategorie B zuzuteilen.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorhergehenden Beschlusses beschließt die Generalversammlung, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 10 (zehn) Kategorie A Anteile und 90 (neunzig) Kategorie B Anteile mit einem Nennwert von je EUR 125.- (einhundertfünfzig Euro) pro Anteil, mit den in dieser Satzung festgelegten Rechte und Pflichten, allesamt gezeichnet und zur Gänze einbezahlt."

Dritter Beschluss

Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

" **Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "Sailing HoldCo I S.à r.l." (die Gesellschaft), welche sich nach den für solche Gesellschaften anwendbare Gesetze richtet, und insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das Gesetz von 1915), sowie die Satzung (die Satzung) und das Co-Investment and Shareholder Agreement vom 28. Dezember 2010 zwischen Composition Capital Europe Fund II C.V., Corestate Capital AG, Corestate Sailing HoldCo S.à r.l., CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l., Sailing HoldCo II GmbH & Co. KG und der Gesellschaft (CIA)."

Vierter Beschluss

Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“ **Art. 7. Gewinnbeteiligung.** Soweit keine anderweitige Regelung in dieser Satzung oder dem CIA vereinbart wurde, entspricht jedem Anteil ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.”

Fünfter Beschluss

Artikel 9, zweiter Absatz, der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur im Einklang mit den Bestimmungen des CIA erfolgen.”

Sechster Beschluss

Artikel 12, erster Absatz, der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“ **Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt.”

Siebter Beschluss

Artikel 12, vierter Absatz, der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“ Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz, durch diese Satzung, oder durch die Bestimmungen des CIA (und insbesondere Artikel 6.3. des CIA) der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.”

Achter Beschluss

Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“ **Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.** Ein Alleingesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Sofern nach dem CIA kein einstimmiger Beschluss der Gesellschafter erforderlich ist, werden im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft und die Änderung der Nationalität der Gesellschaft können nur einstimmig beschlossen werden.”

Neunter Beschluss

Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“ **Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen.** Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Vorbehaltlich der Bestimmungen dieses Artikel 18, entscheidet die Gesellschafterversammlung wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen. Die Auszahlung von Beträgen, die an die Gesellschafter ausgeschüttet werden sollen, erfolgt im Einklang mit dem CIA, und insbesondere den Artikeln 3 und 9 des CIA.”

Zehnter Beschluss

Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“ **Art. 19. Auflösung - Abwicklung.** Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt. Etwaige Liquidationsboni werden im Einklang mit dem CIA ausgezahlt.”

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und niemand mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung geschlossen.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde aufgenommen wurde in Capellen, am Tag wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese

Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist, und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nach Vorlesen und Übersetzung des Dokuments an den Bevollmächtigten der erschienen Parteien hat besagter Bevollmächtigter zusammen mit Uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4827. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift,

Capellen, den 4. Januar 2011.

Référence de publication: 2011006011/231.

(110005664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Episo Rugby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.572.

1. Le siège social de l'associé EPISO Luxembourg Holding S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. L'adresse du gérant A, Yves Barthels, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

3. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011020999/16.

(110025400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 92.568.

Nous souhaiterions vous informer que notre adresse a changé:

Société: Drees & Sommer (numéro matricule: 2003240417/99)

avant:

Drees & Sommer Luxembourg SARL

6, Parc d'Activité Syrdall

5365 Munsbach

maintenant:

Drees & Sommer Luxembourg SARL

6c, rue Gabriel Lippmann

5365 Munsbach

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Drees & Sommer Luxembourg SARL

Project Management et Conseil en Construction

6c, Rue Gabriel Lippmann

L - 5365 Munsbach

Frank Reuther

Référence de publication: 2011022142/23.

(110025947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Episo Tapas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.303.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.761.

I. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

II. Le siège social de l'associé EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l. a changé et est à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

III. L'adresse de Yves Barthels, gérant A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021000/16.

(110025401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Episo Wimbledon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.330.

1. Le siège social de l'associé EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. L'adresse du gérant A, Yves Barthels, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

3. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011021001/16.

(110025402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Arminius Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.724.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter der Gesellschaft vom 01.02.2011

Aus den Beschlüssen der Gesellschafter der Gesellschaft vom 01.02.2011 geht hervor, dass:

- Frau Samira Lalami, geboren am 25. Februar 1970 in Saint Etienne, Frankreich, mit Wohnsitz in 3 Impasse du Maréchal Juin, 57360 Amneville, Frankreich, mit Wirkung zum 01.02.2011 für unbestimmte Zeit zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt wurde.

Der Geschäftsführerrat setzt sich somit zukünftig wie folgt zusammen:

1. Herr Peter Jaewook Jim,
2. Herr Dennis Linden,
3. Frau Samira Lalami.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Februar 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011021606/22.

(110025923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Erep Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.668.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des gérants en date du 14 septembre 2010, que:
- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011021002/16.

(110025384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

IMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.526.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2008 déposés antérieurement le 12/11/2009 sous la référence L090173749.04 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021086/11.

(110025554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

European Oil Fields Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.175.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 03 février 2011 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

Mme Frédérique VIGNERON, née à Stavelot (Belgique) le 05 novembre 1973 et résidant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Mr Paolo FLORIANI démissionnaire, avec effet au 03 février 2011.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

La présente décision fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 03 février 2011.

Pour EUROPEAN OIL FIELDS SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2011021010/17.

(110025560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.841.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 avril 2009:

Est nommé réviseur d'entreprises indépendant:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43 298, ayant son siège social au 83, rue Pafbruch, L-8308 Capellen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021017/16.

(110025241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Caposition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 152.897.

Extrait de la résolution prise par les associés de la société le 1^{er} janvier 2011

Les associés ont accepté la démission des gérants, Monsieur Frederik Kuiper et Monsieur Patrick D'Andria, et ont décidé de nommer:

- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant de catégorie A1, résidant professionnellement au 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg;

- Monsieur Ismaël Dian, gérant de catégorie B1, résidant professionnellement au 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux gérants prend effet au 1^{er} janvier 2011 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011021400/21.

(110024798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Fay Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.160.

Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 2010

Maître Francis DUNNE, avocat, demeurant professionnellement à Londres EC 2A 2HB, 15 Appold Street est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021018/13.

(110024858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Fidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.576.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 décembre 2010

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011021021/16.

(110025485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Full Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.822.

—
Extrait du conseil d administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Olivia Kirsch comme suit: 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011021031/16.

(110025749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Semiramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 2, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 52.164.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021949/9.

(110026093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011021081/12.

(110025564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008 SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 200.191,01.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.723.

—
Il résulte:

- des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, avec effet au 24 mars 2010;

- de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue an date du 29 avril 2009, que l'associé, Whitehall Street International REPIA Fund 2008, ayant son siège social au 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 138.829 a changé son nom par Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008;

- des résolutions prises par le Conseil de Gérance de l'associé sociétaire en date du 24 mars 2010, que le siège social de l'associé Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008 (anciennement Whitehall Street International REPIA Fund 2008) a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008

Signatures

Référence de publication: 2011022878/24.

(110027030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Great Growth Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.969.

—
EXTRAIT

En date du 31 janvier 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Marjoleine van Oort comme gérante B de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérante B de Mrs. Monica Tiuba née le 18 novembre 1978 à Salvador (Brésil) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021039/15.

(110025624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.291.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour GED S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011021041/16.

(110025391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 janvier 2011

En date du 14 janvier 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kiowa KOSCHE en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Christopher Stephen WAHL, né le 13 janvier 1973 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle suivante: 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jorrit CROMVOETS

Monsieur Frederik KUIPER
 Monsieur Llywellyn E. Jeremy JONES
 Monsieur Christopher Stephen WAHL
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011022481/23.

(110027099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

SLP III Cayman DS III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.472.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SLP III Cayman DS III, Ltd., an exempted company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 215885;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "SLP III Cayman DS III S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156.472, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 26 October 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2702, page 129656, of 8 December 2010. The articles of association of the Company have been amended on 22 December 2010 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder being represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 15 December 2010 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all five hundred thousand (500,000) alphabet shares (being fifty thousand (50,000) shares per class A to J) in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. (i) Increase of the issued share capital of the Company from five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) to one million US Dollars (USD 1,000,000) by the issue of a total of five hundred thousand (500,000) alphabet shares of ten different classes (being fifty thousand (50,000) shares per classes A to J) having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and a total subscription price of three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000) by acceptance of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") from the Sole Shareholder to the Company consisting of a receivable in an amount of three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000) owned by the Sole Shareholder; (ii) subscription for, and payment of, all new fifty thousand (50,000) alphabet shares by the Sole Shareholder by transfer of the Contribution in Kind to the Company for a total subscription price of three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000); (iii) acknowledgement of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution in Kind, (iv) approval of the valuation of the Contribution in Kind at three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000); (v) allocation of an amount of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) to the Company's share capital account and an amount of two million nine hundred thousand US Dollars (USD 2,900,000) to the Company's share premium account.

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase.

Thereafter the following resolutions have been passed:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) to one million US Dollars (USD 1,000,000) by the issue of a total of five hundred thousand (500,000) alphabet shares of ten different classes (being fifty thousand (50,000) shares per classes A to J) having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each and a total subscription price of three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000), by acceptance

of the Contribution in Kind from the Sole Shareholder, which consists of a receivable in an amount of three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000) owned by the Sole Shareholder.

All the new five hundred thousand (500,000) alphabet shares have been subscribed for and paid by the Sole Shareholder by transfer of the Contribution in Kind to the Company for a total subscription price of three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000).

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder acknowledged the report issued by the board of managers of the Company on the value of the Contribution in Kind, with the following conclusion:

“In view of the above the board of managers concludes that the value of the Receivable amounts to three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000) being at least equal to the Subscription Price to be paid in kind”.

and approved the valuation of the Contribution in Kind at three million four hundred thousand US Dollars (USD 3,400,000).

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) to the Company's share capital account and an amount of two million nine hundred thousand US Dollars (USD 2,900,000) to the Company's share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above described capital increase. Paragraph 1 of article 5 will consequently read as follows:

“ **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at one million US Dollars (USD 1,000,000) divided into a total of one million (1,000,000) shares (the “Shares”) divided into classes as follows:

- one hundred thousand (100,000) Class A Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class B Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class C Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class D Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class E Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class F Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class G Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class H Shares,
- one hundred thousand (100,000) Class I Shares, and
- one hundred thousand (100,000) Class J Shares,

each Share with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its transformation into a société anonyme are estimated at EUR 3,200.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu

SLP III Cayman DS III, Ltd., une société exemptée, constituée sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Caïman, KY1-1104 et enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 215885;

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «SLP III Cayman DS III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.472, constituée le 26 octobre 2010 suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 8 décembre 2010, numéro

2702, page 129656. Les statuts de la Société ont été modifiés le 22 décembre 2010 par acte reçu du notaire instrumentant, et non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique étant représenté par Me Philippe Prussen, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 15 décembre 2010 (donnée sous seing privée, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire de déclarer que:

(I) L'Associé Unique détient toutes les cinq cent mille (500.000) parts sociales (étant cinquante mille (50.000) parts sociales de classe A à J) émises dans la Société de sorte que l'entière du capital social est représentée et les résolutions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique sur tous les points de l'agenda.

(II) 2. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. (i) augmentation du capital social émis de la Société de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000) à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000) par l'émission d'un total de cinq cent mille (500.000) parts sociales de dix classes différentes (étant cinquante mille (50.000) parts sociales par classe A à J) ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) et un prix de souscription total de trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000) par l'acceptation d'un apport en nature (l'«Apport en Nature») de l'Associé Unique de la Société consistant en une créance d'un montant de trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000); (ii) souscription à et paiement de toutes les nouvelles cinq cent mille (500.000) parts sociales par l'Associé Unique par transfert de l'Apport en Nature à la Société pour un prix total de souscription de trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000); (iii) prise de considération d'un rapport du conseil de gérance de la Société quant à la valeur de l'Apport en Nature; (iv) approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000); (v) allocation d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000) au capital social de la Société et un montant de deux millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.900.000) au compte de prime d'émission de la Société;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;

A la suite de quoi, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000) à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000) par l'émission de cinq cent mille (500.000) parts sociales de dix classes différentes (étant cinquante mille (50.000) parts sociales par classe A à J) ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) et un prix de souscription total de trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000), par l'acceptation de l'Apport en Nature de l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant de trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000).

Toutes les cinq cent mille (500.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites et payées par l'Associé Unique par le transfert de l'Apport en Nature à la Société pour un prix de souscription total de trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a pris connaissance du rapport établi par le conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature, avec la conclusion suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance conclut que la valeur de la créance s'élève à trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000) étant au moins égal au Prix de Souscription à payer en nature.»

et a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature à trois millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.400.000).

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000) au capital social de la Société, et un montant de deux millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.900.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation du capital telle que décrite ci-dessus. Le premier paragraphe de l'article 5 est par conséquent modifié afin de lire comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales (les «Parts Sociales») divisées en classes comme suit:

- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe A;
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe B;
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe C;

- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe D;
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe E;
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe F;
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe G;
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe H;
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe I; et
- cent mille (100.000) Parts Sociales de classe J;

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts. Outre le plus capital social émis, un compte de prime d'émission peut être mis en place sur lequel sera transférée toute prime payée en supplément de la valeur nominale pour une Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute Part Sociale que la Société pourra racheter de son(ses) associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions à l'(aux) associé(s) sous la forme d'un dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 3.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du fondé de pouvoir, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande du même fondé de pouvoir, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le fondé de pouvoir a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PRUSSEN – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2010. Relation:LAC/2010/60270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le quatre février de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011018484/186.

(110022299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Gesfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.245.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu au siège social à Luxembourg, le 10 février 2011

La démission de Monsieur Jacques PAQUET de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Yann DE MEHERENC DE SAINT PIERRE, administrateur de sociétés, 11, rue Centrale, CH-1247 Anières, est coopté en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

GESFIN S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2011021042/16.

(110025434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Internationale Baugruppe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.010.

Il résulte d'une lettre datée du 09 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011021095/11.

(110025060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Gestioni Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.753.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011021043/13.

(110025633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Goelette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.943.

Extrait du conseil d administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Stéphane Warnier comme suit: 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011021047/16.

(110025750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.873.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 10 janvier 2011 conclu entre WIND TELECOM S.p.A. ayant son siège social au Via dei Due Macelli 66, I-00187 Rome (cédant) et Hellas Telecommunications S.à r.l. ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (acquéreur) en présence de la Société que 2.965 (deux mille neuf cents soixante-cinq) actions ont été vendues et transférées du cédant à l'acquéreur avec effet au 31 décembre 2010.

Par suite du contrat de cession susmentionné, Hellas Telecommunications S.à r.l. est le nouvel associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS I
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011021057/20.

(110025406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Hansa Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.962.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2011, LAC/2011/515 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2010, acte n°666, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société Hansa Overseas Holding S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021058/16.

(110024957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.882.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INDICAN HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 48.882, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par acte de Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 6 du 5 janvier 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros. (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente des articles 2.

2. Refonte complète des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il est procédé à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INDICAN HOLDING S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros. (EUR 31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration devra néanmoins obtenir l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires pour les décisions suivantes:

- Octroi de prêts ou avances à ses filiales ou succursales,
- L'achat et/ou la vente de parts ou actions de sociétés tierces,
- Octroi de garanties de toute nature à ses filiales ou succursales,

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57873. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011005066/135.

(110005380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

B.C. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023492/9.

(110028541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.
